

Communiqué de presse

Paris, le 12 juin 2025

Une avancée historique pour le TDAH : création d'une filière de soins dédiée et labellisation de centres ressources régionaux

Le Gouvernement franchit une étape décisive pour améliorer la reconnaissance et l'accompagnement du trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) en France.

Avec la publication d'une nouvelle instruction interministérielle en mai 2025, une filière de soins régionale dédiée au TDAH va être déployée sur l'ensemble du territoire, accompagnée de la labellisation de centres ressources TDAH (CRTDAH).

Environ 2 millions de personnes sont concernées en France, dont plus de 640 000 enfants et adolescents.

Jusqu'à présent, les familles faisaient face à des parcours de santé chaotiques : errance diagnostique, délais d'attente très longs, inégalités d'accès aux soins.

Le ministre de la santé et de l'accès aux soins, Yannick Neuder, rappelle :

« Reconnaître le TDAH comme un trouble du neurodéveloppement à part entière, c'est rompre avec des années de déni et de solitude pour les familles. Avec cette réforme, nous posons les bases d'un accompagnement structuré, lisible et humain, fondé sur l'expertise, la proximité et la continuité des soins. C'est une avancée majeure pour des centaines de milliers d'enfants, d'adolescents et d'adultes. »

Ce que cette réforme va changer concrètement pour les familles

Avant :

Les parents suspectant un TDAH chez leur enfant étaient souvent livrés à eux-mêmes : difficile d'obtenir un rendez-vous, manque de professionnels identifiés, parcours flou et anxiogène.

Désormais, à partir de 2025 :

- Chaque région, y compris en Outre-mer, mettra en place une filière régionale de soins TDAH.
- Au cœur de cette filière, un centre ressources TDAH (CRTDAH) labellisé, garant de la qualité et de la coordination du parcours de soins.
- Les familles auront un point d'entrée clair et visible, et un annuaire régional de professionnels formés.
- Elles pourront s'adresser à leur médecin traitant ou à un professionnel de premier niveau (médecin scolaire, pédopsychiatre, pédiatre...) qui saura les orienter dans la filière sans perte de temps.
- Les délais de diagnostic seront réduits grâce à un parcours simplifié et mieux régulé.
- Les CRTDAH proposeront aussi des ressources d'information et d'accompagnement pour les parents, en lien avec les associations.
- Une attention particulière sera portée à la transition entre l'enfance, l'adolescence et l'âge adulte, pour éviter les ruptures de suivi.

Charlotte Parmentier Lecocq, ministre déléguée chargée de l'autonomie et du handicap, déclare :

« Dès 2025, chaque région de France disposera d'une filière de soins dédiée au TDAH. Pour les familles, cela signifie une porte d'entrée claire, des professionnels identifiés, des délais de diagnostic réduits et un accompagnement structuré à

tous les âges de la vie. Nous mettons fin à des parcours trop souvent marqués par la solitude, l'errance et l'épuisement des parents. »

Les objectifs de la réforme

- Réduire les délais de diagnostic
- Offrir un suivi adapté et lisible
- Former davantage les professionnels de santé, de l'éducation et du médico-social
- Mieux informer et accompagner les familles
- Garantir la continuité des parcours de soins tout au long de la vie

Un financement à la hauteur de l'enjeu

Le déploiement de ces dispositifs bénéficie d'un soutien financier inscrit dans la Stratégie nationale TND 2023-2027 :

- 3 millions d'euros dès 2025
- 6 millions d'euros par an à horizon 2027

Etienne Pot, délégué interministériel, souligne :

« Cette réforme inédite consacre une approche coordonnée, pragmatique et fondée sur les recommandations scientifiques les plus récentes. Elle est le fruit d'un travail de qualité et d'un dialogue étroit avec les acteurs de terrain et les personnes concernées. »

Contacts presse

- DGOS : dgos-presse@sante.gouv.fr
- DI-TND : di-tnd@pm.gouv.fr
- Cabinet de Charlotte Parmentier-Lecocq : sec.presse.ah@social.gouv.fr